



TOTAL
COMMITTED TO BETTER ENERGY

PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

02

Introduction

04

Prévention

06

Détection

07

Réaction



Think
Compliance

Introduction

QU'EST CE QUE L'INTÉGRITÉ POUR TOTAL ?

Dans tous les pays où Total mène ses opérations, le Groupe s'applique à établir avec ses parties prenantes des relations qualitatives et durables, basées sur une culture de la responsabilité et de l'intégrité.

Le **Code de conduite** de Total promeut les **trois principes d'action** prioritaires adoptés par Total :

- ▶ L'exigence en matière de sécurité, sûreté, santé et environnement,
- ▶ L'intégrité,
- ▶ Le respect des Droits de l'Homme.

Le **Guide Pratique de l'Intégrité** détaille la démarche du Groupe en matière d'intégrité, dont la lutte contre la corruption. Il formule des lignes de conduite à adopter afin de prévenir la corruption : rester attentifs aux situations anormales, véhiculer les principes de conduite de Total auprès de ses différents interlocuteurs...

Afin d'affirmer son engagement en matière d'intégrité, Total a développé plusieurs programmes de conformité.



QU'EST CE QU'UN PROGRAMME DE CONFORMITÉ ?

Un programme de conformité est un outil de prévention visant à organiser et mettre en œuvre les actions, moyens et procédures nécessaires au respect des règles par l'entreprise.

Un programme de conformité peut être composé de tout ou partie des 7 piliers suivants :



QU'EST-CE QUE LA CORRUPTION ?

La **corruption active** consiste à :

- ✓ promettre, offrir, octroyer,
- ✓ **directement** ou **indirectement** (via un tiers, intermédiaire...),
- ✓ un **avantage indu** (quelle que soit sa forme : un paiement, un cadeau, une faveur...)
- ✓ à un **agent public** ou **une personne privée** (physique ou morale)
- ✓ pour obtenir qu'il/elle
 - **accomplisse un acte indu** relevant de ses fonctions, ou
 - **s'abstienne d'accomplir un acte** relevant de ses fonctions, ou
 - **accomplisse un acte dû mais qu'il/elle a refusé en espérant un avantage indu.**

La **corruption passive** consiste à recevoir, accepter ou solliciter un avantage répondant aux mêmes critères.

Ces deux types de corruption sont sévèrement sanctionnés.

Le Programme de Conformité Anti-Corruption

Le Code de conduite affirme la position du Groupe en matière de lutte contre la corruption en posant **le principe de « tolérance zéro »**.

Le Comité Exécutif de Total a ainsi décidé la mise en œuvre d'un **programme spécifique de « Conformité Anti-Corruption » adapté aux risques**. Celui-ci vise à prévenir les pratiques corruptrices en renforçant la vigilance des collaborateurs et en mettant à leur disposition les outils nécessaires à la détection des signaux d'alerte et à leur traitement.

Au sein du Groupe, une équipe de spécialistes dédiée à la Conformité Anti-Corruption est chargée de **la mise en œuvre de ce programme**, de **s'assurer du déploiement** des politiques et procédures qui le constituent, de **contrôler son efficacité** et **d'apporter son assistance** à tout collaborateur. Cette organisation anti-corruption est constituée :

- ▶ D'une **fonction Conformité Groupe**, dirigée par le **Chief Compliance Officer** ;
- ▶ De **Branch Compliance Officers** plus particulièrement chargés du déploiement et de la mise en œuvre du Programme au sein de leurs Branches respectives et de la Holding et
- ▶ D'un réseau mondial de plus de 350 **Compliance Officers** chargés de la mise en œuvre du Programme localement.

Le **Comité Anti-Corruption (COMCAC)** qui rassemble le Chief Compliance Officer et les Branch Compliance Officers, permet la coordination des actions de prévention et de lutte contre la corruption.

Ensemble, ils mettent en œuvre le Programme de Conformité Anti-Corruption en se basant sur les axes suivants :



PRÉVENTION L'ENGAGEMENT DU MANAGEMENT

En complément du tone at the top émanant des organes de gouvernance du Groupe, il est attendu de tous les managers qu'ils promeuvent **le programme** et **donnent l'exemple**. Ils doivent régulièrement renouveler le message de tolérance zéro et rappeler aux collaborateurs le rôle de chacun dans l'application du programme.



Le tone at the top

« Nous réaffirmons notre engagement à agir contre la corruption sous toutes ses formes ».

Patrick Pouyanné, 2 décembre 2014

LE RÉFÉRENTIEL ANTI-CORRUPTION

Total a mis en place des normes internes visant à assurer la conformité de ses pratiques commerciales avec le Code de conduite et les réglementations en matière d'anti-corruption. Celles-ci sont fondées sur la **Politique de Conformité Anti-Corruption** qui établit le cadre et l'organisation du Programme de Conformité Anti-Corruption du Groupe. Cette Politique est complétée par des Règles traitant chacune un **risque spécifique** :

- **La règle Représentants traitant avec des Agents Publics** vise à éviter qu'un tiers agissant au nom et/ou pour le compte de Total auprès d'agents publics ne leur accorde des avantages indus en rétribution de faveurs indues.
- **La règle Achats et Ventes** vise à traiter les risques de corruption relatifs à ces transactions.
- **La règle Cadeaux, invitations, hébergement et voyages, ... Parrainage** propose un cadre assurant que les cadeaux, hébergements etc. qui sont offerts ou reçus par les employés du Groupe ne puissent constituer ou être perçus comme des actes illicites.
- **La règle Acquisitions/Cessions – Formation et/ou Entrée dans une JV** vise à assurer la conformité de ce type de transactions avec les législations anti-corruption afin d'éviter par exemple que Total n'acquière des actifs touchés par la corruption.
- **La Règle Joint-Ventures** vise à éviter que des actes de corruption ne soient commis dans le cadre de JV dans lesquelles Total détient une participation.
- **La Règle Conflits d'intérêts** vise à sensibiliser les collaborateurs sur les situations pouvant présenter un risque de conflit d'intérêts, et dans lesquelles une personne ou une entité pourrait, par exemple, être favorisée de manière indue en raison de ses liens avec un collaborateur, au détriment des intérêts de Total.

PROCESSUS DE DUE DILIGENCE : « KNOW YOUR PARTNER »

Le référentiel anti-corruption met en place un processus de due diligence qui doit être conduit, **selon les risques de corruption, avant de s'engager** avec un tiers (fournisseur, représentant, business partner, acquisition ou cession de sociétés...).

Ce processus permet de procéder à certaines **recherches /vérifications** (actionnariat de tiers, bénéficiaires ultimes, ...) et se décompose en plusieurs étapes :

- **L'analyse de risques** qui permet d'identifier les risques liés à l'activité examinée et d'adapter les étapes suivantes ;
- **Les actions de due diligence** qui peuvent, par exemple, comporter l'envoi d'un questionnaire à remplir par le tiers avec lequel on envisage de s'engager, le recours à un prestataire externe qui va collecter des informations sur ce tiers, l'examen des informations fournies par le tiers dans le cadre d'une data room, etc. ;
- Le cas échéant, si la relation est poursuivie, **la mise en œuvre de mesures de traitement** adaptées en fonction des informations dégagées au cours des étapes précédentes.

SENSIBILISATION ET FORMATION

Total lance des **actions de communication** régulières sur l'anti-corruption (affiches, publications sur l'intranet, événement pour la Journée Anti-Corruption des Nations Unies..). Les sites Intranet du Groupe et des Branches permettent également aux collaborateurs d'accéder aux dernières informations, approfondir leur connaissance des politiques de Total et télécharger des brochures, normes et autres outils et documents.

Par ailleurs, un **e-learning** ouvert à tous les collaborateurs et disponible dans une douzaine de langues est obligatoire pour l'ensemble des cadres. Des **sessions de formation spécifiques** sont également dispensées, particulièrement aux managers, Compliance Officers et collaborateurs jugés les plus exposés (finance, achats et ventes, business development etc.).

Des informations relatives à notre Programme de Conformité Anti-Corruption sont publiées et mises à disposition des tiers sur le site internet de Total. Selon les besoins, des **actions de sensibilisation** sont également menées auprès des tierces parties, notamment au bénéfice des fournisseurs.

DÉTECTION **CONTRÔLES ET AUDITS**

Des questions et contrôles portant sur la conformité et l'intégrité ont été insérés au Référentiel de l'Audit Groupe et dans les questionnaires relatifs à l'application des dispositifs SOX.

En complément, la fonction Conformité établit son propre programme d'audits au regard des risques. Ces audits peuvent associer les compétences de prestataires externes (avocats, experts comptables...).

SYSTÈME D'ALERTE

Tous les collaborateurs sont invités à **alerter sur des faits pouvant constituer un comportement contrevenant aux principes du Code de conduite**, notamment en cas de corruption.

Pour cela, ils peuvent contacter:

- ▶ leur ligne hiérarchique qui est tenue de reporter tout incident au Compliance Officer de l'entité,
- ▶ le Compliance Officer, ou le Correspondant Ethique de leur entité,
- ▶ le Comité d'Ethique du Groupe via l'adresse email ethique@total.com (également destinée aux tiers).

REPORTING

Des processus de reporting ont été mis en place afin de permettre une **remontée périodique d'informations** en provenance des entités et filiales vers les Branches et le Groupe. Ces informations, qui donnent lieu à des rapports périodiques sur le déploiement et la mise en œuvre du Programme de Conformité Anti-Corruption, sont aussi présentées au Comité Exécutif et au Comité d'Audit du Conseil d'Administration accompagnés de recommandations visant au renforcement du programme.

RÉACTION INVESTIGATIONS ET SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Total attend de ses employés et de ses parties prenantes qu'ils adhèrent aux **valeurs du Code de conduite**.

Toute suspicion de pratique contrevenant aux standards d'intégrité du Groupe **est investiguée immédiatement** afin d'être stoppée si elle est avérée. Les collaborateurs dont il a été prouvé, après revue des faits pertinents, qu'ils ont offert, accepté ou bénéficié d'un acte de corruption voient leur responsabilité engagée et font l'objet de sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement. La direction générale de l'entité peut décider d'engager une action judiciaire après analyse au cas par cas de la situation.

DES MISES À JOUR DU PROGRAMME BASÉES SUR LES RETOURS D'EXPÉRIENCE

Le Programme de Conformité Anti-Corruption de Total a été conçu pour **s'adapter aux nouveaux risques** posés par les activités et l'environnement du Groupe. Les différentes remontées d'information (reporting, rapports d'audit...) sont utilisées comme **base de réflexion** afin d'améliorer les procédures de conformité, les plans de formations et les outils.

L'objectif poursuivi est l'amélioration constante du Programme.

Ce document a une vocation purement informative. Il présente une photographie succincte du Programme de Conformité Anti-Corruption de Total à la date de sa publication. Il ne saurait se substituer aux documents de référence du Groupe en matière de conformité anti-corruption.

total.com



Dès lors qu'elle est disponible, l'énergie crée une dynamique de progrès. Permettre à chacun d'y avoir accès et en faire le meilleur usage sont les deux grands défis d'un avenir énergétique responsable.

C'est dans ce contexte que Total inscrit son action. Présent dans plus de 130 pays, notre Groupe est l'une des premières compagnies pétrolières et gazières internationales. Producteur de pétrole, raffineur, distributeur et pétrochimiste, nous sommes aussi un acteur majeur du gaz naturel et le numéro 2 mondial de l'énergie solaire avec SunPower. Engagés pour une énergie meilleure, nos 100.000 collaborateurs contribuent partout dans le monde à fournir à nos clients des produits et des services plus sûrs, plus propres, plus efficaces, plus innovants et accessibles au plus grand nombre. En relation avec nos parties prenantes, nous mettons tout en œuvre pour que nos activités contribuent aux progrès économiques, sociaux et environnementaux.



TOTAL S.A.
2, place Jean Millier - La Défense 6
92400 Courbevoie - France
Tel. : +33 (0)1 47 44 45 46
Capital social : 6 035 891 002,50 euros
542 051 180 RCS Nanterre
www.total.com